

THE  
QUEBEC  
GAZETTE.

LA  
GAZETTE  
DE  
QUEBEC.

THURSDAY, AUGUST 30, 1770.

JEUDI, le 30 Aoust, 1770.

*A Letter from the KING of PRUSSIA to M. DE VOLTAIRE.*

**W**E live in an age of wonders, and the end of this century foretells political miracles, and surprising revolutions. I am still at the head of 200,000 of the best disciplined soldiers in Europe. The Czarina will revive the empire of the east, buried in oblivion for many ages, and abandon the modern Petersburg to reside in the ancient Byzantium: Her fleets threaten the Archipelago, and the sons of Mahomet will avoid circumcision, by embracing the religion of the Greek Emperors, whom they subdued. The Swedes want a Charles XII. to make the kingly power respected at home, and their army formidable abroad; they have tried to reduce their Monarchs to the ancient Kings of Sparta; but they want the invincible legions of that republic, to enforce the decrees of their diet; otherwise a spirited Prince will conquer them, or die in the attempt. The King of Denmark marries an English Princess, and receives subsidies from France. The Poles, who had recovered their original privilege of electing for King one of their countrymen, instead of having prevented, by their judicious choice, the entry of foreign troops, have suffered more from their hostilities, than they ever did during the troublesome and unfortunate reigns of the electors of Saxony. The Empress Queen caresses the French, whom she hates and contemns in her heart: And treats me with civility, unable to shew me a sincere affection. The Most Christian King takes the part of the Infidels; and the Pope gives his blessing to the Russian Schismatics. The Spaniards want to quarrel with the English, but they are afraid of their floating castles. The Portuguese seem resolved to destroy their Kings; and to force their benefactors to become their enemies. The States of Italy are obliged to be neutral, for fear of falling a-prey to their protectors. The English, tired of a continual war, have begun hostilities at home. The Dutch are afraid to burn their fingers. In fine, all Europe is ripe for a war, and wants but a pretence to put in motion, her numerous battalions. How happy you are to laugh, unconcerned, at the quarrels and jealousies of Sovereigns!

V I E N N A, APRIL 21.

**A**T six of the clock this evening the Court assembled in the church of the Augustins, passing through the gallery which leads to it from the palace. This gallery was illuminated from one end to the other with wax lights in glass sconces, ornamented with flowers; on each side of it were two lines of Grenadiers; and the vestibule at the top of the stairs, leading to the Augustins was decorated with large lustres and sconces, fastened by cords formed into festoons of flowers.

Near the high altar, on the gospel side, was a canopy, under which were two chairs of state for their Imperial Majesties: At a small distance from this Canopy, and in the same Line, were other state chairs for the Royal Family: An alcove with two state chairs was erected in the front of the altar for the Arch-duke Ferdinand, the Proxy for the Dauphin, to espouse the Arch-duchess in his name.

When their Majesties were seated under the canopy, the Arch-duke Ferdinand and the Arch-duchess took the places appropriated for them in the front of the altar, which was magnificently adorned. After the benediction of the nuptial rings by M. Visconti, the Pope's Nuncio, assisted by several Bishops and Mitred Abbets, and by the Clergy of the Court, their Royal Highnesses advanced to the altar, and that Prelate gave them the nuptial benediction with the usual ceremonies. He then began the Te Deum, which was performed amidst a double discharge of the cannon of the ramparts and the musquetry of one battalion, by the music of the Court, consisting of above one hundred Musicians; after which the Court returned to the Palace, the Empress Queen handing the Dauphiness.

After this ceremony the Dauphiness admitted the Ladies to an audience, and to kiss her hand; there followed a public supper, concerts, balls, &c.

*Warsaw, April 25.* By letters this moment received from Cracow there is advice, that the Sieur Bierzynski, Marshal of the Confederacy of Siradia, was shot on Good Friday (the 13th of this month) in the camp of the Confederates; having previously been declared guilty of high treason, unworthy of the name of Gentleman, and an enemy to the country, for permitting the escape of the Counts Grabowski, and committing all kinds of excesses, in roving from one palatinate to another, and every where extorting money with the view of enriching himself.

*April 26.* The confederacies are almost all annihilated in Great Poland: Col. Ronne hath dispersed them, and convoked a great part of the magnats to meet at Posnanio, on the first of next month, in order to form a counter-confederacy.

We have received here a copy of a manifesto of the general confederacy against the King, and a letter from Marshal Dzieranowski, filled with violent expressions against his Majesty: but these pieces are kept secret. We are well informed that several potentates of Europe have assured our Sovereign that they will support him on the throne.

We learn from Lublin, that the Russian Colonel Suwarow, who has for long a time being in pursuit of Marshal Pulawski, at length came up with him in the Palatinate of Sandomire, and hath totally defeated him. The Russians have taken five pieces of cannon, and suffered scarcely any loss, as the Confederates made no resistance. We are assured that Marshal Pulawski, is made prisoner.

*Hamburg, May 4.* Letters from Poland advise, that some thousands of the Turks having passed the Danube, a smart action ensued between them and the Russians, to the disadvantage of the former, who in consequence

*LETTRE du Roi de PRUSSE à Monsieur de VOLTAIRE.*

**N**OUS vivons dans un age de merveilles, et la fin de ce siècle présege des miracles politiques, et des révolutions surprenantes. Je suis encore à la tête de 200,000 hommes des mieux disciplinés de l'Europe. La Czarine va faire revivre l'empire de l'Est, enseveli dans l'oubli depuis plusieurs siècles, et abandonner la moderne Petersburg pour faire sa résidence dans l'ancienne Byzance: ses flottes menacent l'Archipel, et les enfans de Mahomet éviteront la circoncision en embrassant la religion des Empereurs Grecs, qu'ils ont subjugués. Il manque aux Suédois un Charles XII. pour faire respecter la puissance royale au dedans, et rendre leur armée formidable au dehors; ils ont essayé de réduire leurs Monarques comme les anciens Rois de Sparte; mais il leur faut les légions invincibles de cette république pour appuyer les decrets de leur Diette: autrement un Prince belliqueux les conquerra, ou périra à la peine. Le Roi de Danemark épouse une Princesse Angloise, et reçoit des subsides de la France. Les Polonois qui avoient recouvré leur privilège original d'être pour Roi une personne de leur pais, au lieu d'avoir empêché par un choix judicieux, l'entrée des troupes étrangères, ont plus souffert de leurs hostilités qu'ils n'ont jamais fait pendant les troubles des régnés malheureux des Electeurs de Saxe. L'Impératrice Reine caresse les François, qu'elle hait et méprise dans son coeur; et me traite avec civilité, ne pouvant me montrer une affection sincere. Le Roi Très Chrétien prend le parti des Infidèles; et le Pape donne sa benediction aux Russes Schismatiques. Les Espagnols cherchent à quereller les Anglois, mais craignent leurs chateaux flottans. Les Portugais semblent résolus à détruire leur Roi, et à forcer leurs bienfaiteurs à devenir leurs ennemis. Les états d'Italie sont obligés d'être neutres, de crainte de devenir la proie de leurs protecteurs. Les Anglois fatigués d'une guerre continuelle ont commencé des hostilités chez eux. Les Hollandois craignent de se bruler les doigts. Enfin toute l'Europe est à la veille d'une guerre, et n'a besoin que d'un prétexte pour mettre en mouvement ses bataillons nombreux. Indifférent, que vous êtes heureux de rire des querelles et des jealousies des Souverains.

V I E N N E, le 21 Avril.

**C**E soir à six heures la cour s'assembla dans l'église de St. Augustin, passant par la galerie qui y conduit du Palais. Cette galerie étoit illuminée d'un bout à l'autre de bougies dans des lustres de verre ornées de fleurs; il y avoit aux deux cotés deux lignes de grenadiers; et le vestibule au haut des escaliers étoit décoré de grands lustres, saisis avec des cordes en forme de festons de fleurs; auprès du grand autel, du côté de l'Evangile, étoit un dais sous lequel étoient deux sièges pour leurs Majestés Impériales: à une petite distance de ce dais, et sur la même ligne, il y avoit d'autres chaises d'état pour la famille royale: un alcove étoit élevé devant l'autel dans lequel étoient deux chaises d'état pour l'Archiduc Ferdinand, député par le Dauphin pour épouser l'Archiduchesse en son nom.

Après que leurs Majestés se furent assises sous le dais, l'Archiduc Ferdinand et l'Archiduchesse prirent les places qui leur étoient préparées devant l'autel, qui étoit orné magnifiquement. Après la benediction des anneaux de nocces par M. Viconti, Noncé du Pape, assisté de plusieurs Evêques et Abbés mitrés, et du Clergé de la cour, leurs Alteses Royales s'avancèrent à l'autel, et ce Prélat leur donna la benediction nuptiale, accompagnée des cérémonies ordinaires. Il entonna ensuite le Te Deum, qui fut chanté au bruit d'une double décharge des canons des ramparts, et de la mousqueterie d'un bataillon, accompagné de la musique de la cour, consistant en plus de cent musiciens; après quoi la cour retourna au Palais, l'Impératrice Reine tenant la Dauphine par la main.

Après cette cérémonie la Dauphine donna audience aux Dames, qui lui baisèrent la main; ensuite de quoi il y eut un grand souper, des concerts, des bals, &c.

*Varsovie, le 25 Avril.* Par des lettres reçues dans le moment de Cracovie, on a avis, que le Sieur Rierzynski, Maréchal de la Confédération de Siradie, eut la tête cassée le Vendredi Saint (treize de ce mois) dans le camp des Confédérés, aiant été euparavant déclaré coupable de haute trahison, indigne du nom de gentilhomme, et ennemi du pais, pour avoir permis la suite des Comtes Grabowski, et avoir commis toutes sortes d'excess, en courant d'un Palatinat à un autre; et extorquant de l'argent partout dans la vûe de s'enrichir.

*Le 26 Avril.* Les Confédérations sont presque toutes anéanties dans la Grande Pologne: le Colonel Ronne les a dispersés, et a convoqué une grande partie des Magnats de s'assembler à Posnanie, le premier du mois prochain, afin de former une Confédération en opposition.

Nous avons reçu ici une copie d'un manifeste de la Confédération générale contre le Roi, et un autre du Maréchal Dzieranowski, pleine d'expressions violentes contre sa Majesté; mais ces pieces sont tenues secretes. Nous sommes bien informés que plusieurs des Potentats d'Europe ont assuré notre Souverain de le soutenir sur le Trône.

Nous apprenons de Lublin, que le Colonel Rusien Suwarow, qui a cherché depuis long tems le Maréchal Pulawski, l'a enfin atteint dans le Palatinat de Sandomire, et l'a défait totalement. Les Russes ont pris cinq pieces de canon, et n'ont presque pas fait de perte, les Confédérés n'ayant pas fait de résistance. On assure que le Maréchal Pulawski est fait prisonnier.

*Hambourg, le 4 Mai.* Des lettres de Pologne donnent avis, que quelques mille Turcs aiant passé le Danube, il s'est ensuivi un engagement vis entr'eux et les Russes, au désavantage des premiers, qui ont été obligés en conséquence de repasser la rivière; mais ni le tems ni l'endroit ne sont mentionnés, cette nouvelle semble avoir besoin d'être confirmée.

were obliged to repairs that river: But as neither time nor place is mentioned, this news seems to stand in need of confirmation.

L O N D O N, M A Y 4.

The future resources of the Bostonians, by calling in the people from the neighbouring towns to assist them in their late adopted measures, is, we hear, to be prevented, by cutting off the communication of the town and country by a fort, which can be so erected as to answer that end effectually.

It is said that it has been determined on, in case any further violence shall have been committed at Boston, before the arrival of the fresh troops, that all the inhabitants shall be deprived of their fire arms.

Thursday his Grace the Duke of Northumberland went to the House of Peers, in order to sign the protest of the patriotic Lords, in support of their bill for rescinding the Middlesex election, in opposition to those who put a negative on it; but his Grace was so ill with the gout, that he was not able to get out of his chariot, upon which the book, in which the protest was entered, was brought to him, when he signed it, and then drove home, in great pain.

*Extract of a Letter (dated April 6) from a gentleman in Paris, to his friend in London.*

"The trial of Duke d'Aiguillon, Commander in Chief of the province of Brittany, engrosses all the conversation here, and the issue is impatiently expected. 'Tis carrying on at Versailles in presence of the King, and the Princes and Peers of France, (about sixty in all) who were summoned for that purpose. The Duke's rank, his fortune, and his employments set him in a high point of sight; and the crimes with which he is charged render him no less conspicuous. Should he be found guilty, he will fall a just victim to offences, from which Grandeur, however exalted, ought not to secure. In the mean time, the benevolent and impartial will suspend their judgment till the trial is ended. *Audi et alteram partem.* 'Tis certain that the Duke has many powerful friends at Court, who will set every engine at work in order to save him if possible. It redounds much to Duke de Choiseul's honour, that he is exerting his utmost endeavours, in order to see justice done. Among the many tyrannical acts, said to be perpetrated by the Duke, that against Mr. de la Chalotais, attorney-General of the Parliament of Brittany, makes the most noise. That virtuous and learned Gentleman is above seventy years of age, and of a distinguished family in Brittany. Being perfectly upright and humane, he beheld with horror the cruelties exercised by the Duke, and strongly opposed them, as Attorney-General: which incensing the Duke, he meditated Mr. de la Chalotais's Ruin. To effect this, he accused the Attorney-General of crimes of which he is entirely innocent; and committed him close prisoner to the Castle of Mortaix. Thro' appointing some of his creatures as Judges, Mr. de la Chalotais was sentenced to die, and a scaffold was erected, in the Castle, for his execution. But happily for Mr. de la Chalotais, an order from Duke de Choiseul, to stop the execution, came but half an hour before it was to have been effected. This changed the whole face of things; and the Duke seems to have fallen into the snare which he had prepared for a man who is an ornament to human nature. The prosecution is now carrying on by the Attorney-General of the Parliament of Paris. I know not whether the Duke is yet in custody. Mr. de la Chalotais has two sons, one of whom is Solicitor-General of the Parliament of Britain; but he lost a daughter, whom grief, for the unmerited persecution of her venerable father, brought to the grave. His virtue and his sufferings, have rendered him the idol of the province; while his enemy is held in detestation.—Time will, very probably, unfold the mysterious parts of this dark and seemingly abominable scene."

May 15. Letters from Leghorn, of the 18th of April, seem to confirm the report that the natives of Egypt had taken the advantage of the present war to throw off the Turkish yoke, and that the famous Ali Beg had been universally acknowledged.

The fleet of men of war fitting out for the protection of the Newfoundland Fishery, is to consist of 13 sail, including sloops: Commodore Byron will hoist his flag on board his ship Antelope.

May 16. A confirmation is arrived at the Russian Ambassador's, of the advantage gained by the Russians in the Morea.

The French, since our late insults on their territory, have formed a coast guard, which by beacons, can assemble troops sufficient to oppose any landing, and in three days will gather 100,000 under arms; these men never march, but attend the sea coast only.

Letters from ALLEPO.

The English all thro' Turkey are in the utmost consternation. The Grand Signior signified to Mr. Murray, the English resident that if the Russian fleet is not recalled by the English, who were the means of its getting to the Archipelago, and without whose assistance it would never have come, he will seize all the effects of the English Turkey Company, as also their persons, as hostages, for the performance: Mr. Murray answered with a becoming spirit, that we gave no assistance but what we gave to any power in time of peace, that our ports lay in their way to the Mediterranean, and that the Russians paid a market price for every thing they had. It is imagined here your Cabinet at home will be puzzled how to act, as the family compact may appear in its full lustre when they have such a handle.

May 17. Sir Francis Bernard, Bart. has obtained leave not to return any more to his government of Massachusetts-Bay. He is to have a pension for life of 800l. per annum.

May 18. Yesterday morning divers Colony Agents had a conference with the Earl of Hillsborough, on affairs of importance, relative to North-America.

The ships of war now ready to sail under the Command of Commodore Byron, are to form a line, from Cape Race, in Newfoundland, to the latitude of Cape Cod off Boston, which will effectually prevent any clandestine trade being carried up the river St. Lawrence, coast of Nova-Scotia, and the province of Massachusetts-Bay.

We learn from authority, the next session of parliament will be opened with matters relating to the disagreement at Boston; and that no material business can be finished till some further accounts are received, which according to express orders, will be transmitted with the utmost expedition.

On Thursday the Earl of Hillsborough, by his majesty's command, laid the papers relating to American affairs before the H—e of L—s, and the said papers will come under consideration, this day, when it is expected the H—e will be very full, as the L—s are all summoned.

Queen's Palace, St. James's Park, May 22, 1770.

This morning, between 8 and 9 o'clock the Queen was happily delivered of a Princess.

L O N D R E S, le 4 Mai.

Nous apprenons que les ressources futures des Bostonnois, par l'appel du monde des villes voisines, doivent être prévenues, en coupant la communication de la ville avec la campagne par un fort, qui peut être bâti de façon à répondre efficacement à cet effet.

On dit qu'il a été déterminé, au cas que quelque nouvelle violence soit commise à Boston, avant l'arrivée des troupes, de priver tous les habitans de leurs armes à feu.

Jeudi le Duc de Northumberland alla à la Chambre des Pairs, afin de signer le Protest des Lords patriotiques, au soutien de leur bill pour abolir l'élection de Middlesex, en opposition de ceux qui l'ont refusé; mais il étoit si mal de la goutte, qu'il ne pût pas sortir de son chariot, surquoi le livre, dans lequel le Protest étoit entré, lui fut apporté, qu'il signa, et s'en retourna ensuite, bien souffrant.

*Extrait d'une lettre, datée le 6 Avril, d'un Monsieur à Paris à son amis à Londres.*

Le procès du Duc d'Aiguillon, Commandant en Chef de la province de Bretagne, fait le sujet de toute la conversation ici, et on en attend l'issue avec impatience. Il se fait à Versailles en présence du Roi, et des Princes et Pairs de France (environ soixante en tout) qui ont été sommés à cet effet. Le rang du Duc, sa fortune, et ses emplois, le mettent dans un grand point de vue; et les crimes dont il est chargé ne le rendent pas moins remarquable. S'il est trouvé coupable, il subira le juste châtiment des crimes, dont la grandeur, quelque élevée qu'elle soit, ne doit point garantir. En attendant les personnes bienveillantes et impartiales, suspendront leur jugement jusqu'à la fin du procès. *Audi et alteram partem.* Il est certain que le Duc a bien des amis puissans à la cour, qui mettront tout en usage pour le sauver s'il est possible. Les soins que se donne le Duc de Choiseul de faire rendre justice lui font beaucoup d'honneur. Parmi les divers actes de tyrannie que le Duc passe pour avoir commis, celui contre Mr. de la Chalotais, Avocat-général du Parlement de Bretagne, fait le plus de bruit. Ce Monsieur vertueux et sçavant a plus de soixante-dix ans, et est d'une famille de distinction en Bretagne. Parfaitement droit et humain, il envisagea avec horreur les cruautés exercées par le Duc, et s'y opposa fortement en qualité d'Avocat-général, ce qui irritant le Duc, il medita la ruine de M. de la Chalotais. Pour l'effectuer, il accusa l'Avocat-général de crimes dont il étoit innocent; et le fit enfermer dans le château de Mortaix. Par la nomination de ses créatures pour juges, M. de la Chalotais fut condamné à mourir, et il fut dressé un échaffaut dans le château pour l'exécuter. Mais heureusement pour M. de la Chalotais, il vint un ordre du Duc de Choiseul d'arrêter l'exécution, environ une heure avant le tems qu'elle devoit s'effectuer. Ceci a entièrement changé la face des choses, et le Duc semble être tombé dans le piège qu'il avoit préparé pour un homme qui fait l'ornement de l'humanité. La poursuite se fait par l'Avocat-général du Parlement de Paris. Je ne sçais pas si le Duc est en prison. M. de la Chalotais a deux fils, dont l'un est Solliciteur-général du Parlement de Bretagne; mais il a perdu une fille que le chagrin qu'elle a eu des persécutions injustes de son vénérable pere, a mis au tombeau. Sa vertu et ses souffrances l'ont rendu l'idole de la province, tandis que son ennemi est détesté. Le tems dévoilera probablement les parties mystérieuses de cette scène obscure et abominable en apparence.

Des lettres de Livourne du 8 Avril semblent confirmer le bruit que les natifs d'Egypte s'étoient servis de l'avantage de la présente guerre pour secouer le joug Turc, et que le fameux Ali Beg avoit été généralement reconnu.

La flotte des navires de guerre qui s'arme pour protéger la pêche de Terre-neuve, doit être de treize voiles en comptant les bateaux; le Chef d'Escadre Byron hissera son pavillon à bord de son navire l'Antilope.

Le 16 Mai. L'Ambassadeur Rusien a reçu confirmation de l'avantage gagné par les Russes dans la Morée.

Les François, depuis nos dernières insultes sur leur territoire, ont formé une garde sur la côte, qui par des signaux peut assembler des troupes en assez grand nombre pour s'opposer à des débarquemens, et peut en trois jours mettre 100,000 sous les armes; ces troupes ne marchent pas, elles sont le long de la mer.

Lettres d'Alleppe marquent, que les Anglois qui sont en Turquie sont dans la plus grande consternation. Le Grand Seigneur a signifié à M. Murray, le Résident Anglois, que si la flotte Rusienne n'est pas rappelée par les Anglois, qui sont cause qu'elle est parvenue à l'Archipel, et sans l'assistance desquels elle n'y seroit jamais venue, il fera tous les effets de la compagnie Angloise en Turquie, aussi bien que leurs personnes, pour hôtages de l'exécution; M. Murray a répondu avec un courage convenable, que nous ne donnions pas d'autre assistance que celle que nous donnons à toutes puissances en tems de paix; que nos ports se trouvoient sur leur route dans la Méditerranée, et que les Russes payoient le prix courant pour tout ce dont ils avoient besoin. On imagine ici que votre cabinet se trouvera embarrassé touchant la manière d'agir, comme les couronnes d'intelligence ne manqueront pas de profiter d'une telle occasion.

Le 17 Mai. Le Baron François Bernard a obtenu permission de ne pas retourner à son gouvernement de la Baye de Massachusetts. Il doit avoir une pension de 800 Sterling par an pour sa vie.

Le 18 Mai. Hier matin divers agens des colonies eurent une conférence avec le Comte d'Hillsborough, sur des affaires d'importance touchant l'Amérique Septentrionale.

Les navires de guerre qui sont à présent prêts à faire voile sous le commandement du Chef d'Escadre Byron, doivent former une ligne depuis le Cap Race de Terre-neuve jusqu'à la latitude du Cap Cod, par le travers de Boston, pour prévenir par là efficacement aucun commerce clandestin dans le fleuve St. Laurent, sur la côte de la Nouvelle Ecosse, et dans la Province de la Baye de Massachusetts.

Nous apprenons de bonne autorité, que la séance prochaine du Parlement s'ouvrira par des affaires touchant la discord de Bolton; et qu'on ne peut finir rien de matériel qu'on aye reçu de plus amples nouvelles, qui suivant des ordres exprès doivent être transmises avec la plus grande expédition.

Jeudi le Comte d'Hillsborough, par ordre de sa Majesté, présenta les papiers concernant les affaires de l'Amérique devant la Chambre des Pairs, et les dits papiers doivent être considérés aujourd'hui; on s'attend que la Chambre sera bien pleine, tous les Lords etans sommés.

*Du Palais de la Reine dans le Parc, St. James, le 22 Mai.* Ce matin, entre 8 et 9 heures, la Reine est accouchée heureusement d'une Princesse.

Nous apprenons que sa Majesté a été traité favorablement, n'ayant été que peu de minutes en mal d'enfant.

Sa Majesté est, grâces à Dieu, aussi bien qu'on puisse l'attendre, et la jeune Princesse est en parfaite santé.

We hear her Majesty had a very favourable time, being only a few minutes in labour.

Her Majesty is, God be praised, as well as can be expected; and the Young Prince is in perfect health.

From the LONDON GAZETTE, of May 19.

Westminster, May 19. This day his Majesty came to the House of Peers, and being in his royal robes seated on the throne with the usual solemnity, Sir Francis Molyneux, Gentleman usher of the Black Rod, was sent with a message to the House of Commons, commanding their attendance in the House of Peers. The Commons being come thither accordingly, his Majesty was pleased, among other acts, to give the royal assent to.

An ACT to enable the Governor, Council and Assembly of New-York, to pass an act of Assembly, for creating and issuing upon loan, paper bills of credit to a certain amount.

WESTMINSTER, MAY 19.

Yesterday his Majesty went to the House of Peers, and gave the Royal assent to a great Number of Bills, after which his Majesty was pleased to make the following most gracious speech.

My Lords, and Gentlemen,

"The season of the year, and the dispatch you have given to the publick business, make it proper for me to put an end to this session of parliament.

The temper with which you have conducted all our proceedings, have given me great satisfaction, and I promise myself the happiest effects from the firmness as well as the moderation which you have manifested in the very critical circumstances which have attended your late deliberations.

With respect to foreign affairs, I have nothing material to communicate to you. I will continue my endeavours to appease, if possible, the troubles which still prevail in some parts of Europe, or at least to prevent them from spreading farther. In all Events it shall be my first and constant care to watch over the interests, and to preserve undiminished the rights of my people."

Gentlemen of the House of Commons,

"I return you my thanks for the supplies you have so cheerfully granted for the service of the current year, as for your attention to make use of every opportunity of reducing the national debt. The provision you have been able to make in this session for discharging so considerable a sum, without laying any further burthen on my subjects, cannot but be highly advantageous to public credit.

My Lords, and Gentlemen,

"I must earnestly recommend to you to exert, in your respective counties, the same zeal and prudence that you have shown in parliament for promoting the peace and the welfare of the kingdom: Nothing can be so favourable to the wishes of those, who look with jealousy on the strength and prosperity of this country, as the prevalence of animosities and dissensions amongst ourselves: Let it therefore be your care to discountenance every attempt to infuse groundless suspicious and discontent into the minds of your fellow subjects. Make them sensible of my constant attention to promote their happiness, and convince them, that nothing can so effectually secure their liberties, as the maintenance of every part of our excellent constitution in its due force and authority."

Then the Lord Speaker, by his Majesty's Command, said,

My Lords, and Gentlemen,

"It is his Majesty's royal will and pleasure, That this parliament be prorogued to Thursday the 19th day of July next, to be then here held; and this parliament is accordingly prorogued to Thursday the 19th of July next.

QUEBEC, August 30.

Friday Night last, about 11 o'Clock, a Batoc, bound for Lake Champlain, belonging to Mr. UDRY HAY, in a Thunder-gust, off Point aux Trembles, founder'd, tho' anchor'd at 10 Feet Water, and five Persons were unhappily drown'd thro' Neglect of the Men's not cutting the Cable when order'd; Mr. Hay, after being about 11 Hours in the Water, on 2 Oars, was, with another Person, happily sav'd: It is thought the unhappy Sufferers were Thunderstruck, as they were several Times call'd to but return'd no Answer.— Mr. HAY, tho' much hurt is now happily recover'd.— The Batoc, with most part of the Provision, was sav'd.

CUSTOMHOUSE, QUEBEC, entered in.

Ship Henry, John Greeve, from Cork.—Cleared out, Sloop Industry, Joseph Fox, for Newfoundland, Ship Betsey, William Painter, for Barcelona.

ADVERTISEMENTS.

WHEREAS the Partnership in the Potash-works,

in Montreal, and at Terrebonne, carried on under the Firm of Macaulay, Aitkin, and Co. will expire the 17th of September, This is to give Notice, that the said Works, with all the Utensils thereto belonging, as also several Casks of Pot-Ash, with the Wood, and un-manufactured Ashes remaining on Hand the said 17th September, will be sold by publick Auction, on Tuesday the 18th following, at the House of James Ferguson, in Montreal. Further Particulars and Conditions of Sale may be known by applying to the Subscribers in Quebec, or to Mr. William M'Carty, in Montreal.

ZACH. MACAULAY,  
JOHN AITKIN.

Quebec, 28 August, 1770.

LA Societe de Potasse à Montréal et à Terrebonne,

sous le nom de Macaulay, Aitkin, & Co devant expirer le 17 de Septembre prochain, le public est averti que les ouvages et ustensiles en dependans, ainsi que plusieurs futailles de Potasses, avec le bois et les cendres qui n'ont point été employées, et qui resteront le 17 Septembre, seront vendus par vente publique, Jeudi le 18 suivant, à la maison de Jacques Ferguson à Montréal. Pour plus ample information des conditions de la vente il faut s'adresser aux dits sousignés à Québec, ou à Mr. Guillaume M'Carty à Montréal.

ZACH. MACAULAY,  
JEAN AITKIN.

Québec, le 28 Août, 1770.

SILLS, who several Years kept the London-Ta-

vern at Quebec, begs leave to inform the Publick, that he is removed to Three-Rivers, and that the Post-Office is now kept by him, where all Persons going Post may, on the shortest Notice, be furnished with Horses, Calashes, Canoes and Carioles, at the Rates prescribed by Ordonance; and having laid in a Stock of the very best Liquors, and furnished his House with good Beds, &c. such Gentlemen, &c. as chuse to favour him with their Custom may depend on meeting with every thing as convenient and agreeable as the Situation of the Place will admit of.

Three-Rivers, 13 August, 1770.

SILLS, qui a tenu la Taverne de Londres à

Québec pendant quelques années, prend la liberté d'informer le Public qu'il demeure présentement aux Trois Rivières, où il tient la maison de poste, et qu'il fournira, au plus court avis, à toute personne allant poste, des Chevaux, Calèches, Canots et Carioles, aux prix fixés par l'Ordonnance; et s'étant pourvu de toute sorte de boissons fortes de la meilleure qualité, et ayant meublé sa maison de bons lits, les Messieurs qui auront la bonté de fréquenter sa maison, peuvent s'assurer d'être accommodés aussi bien, et aussi agréablement, que la place le permettra.

De la GAZETTE de LONDRES.

Westminster, le 19 Mai. Aujourd'hui sa Majesté vint à la Chambre-haute, et vêtü de ses habits roiaux, s'étant assis sur le trone avec la cérémonie accoutumée, le Chevalier François Molyneux, Ecuier de la baguette noire, fut envoyé à la Chambre des Communes, leur commander de venir à la Chambre Haute. Les Communes y étant venues en conséquence, il plût à sa Majesté, entr'autres actes, de donner son approbation roiale à

Un Acte donnant pouvoir au Gouverneur, Conseil, et Chambre d'Assemblée de la Nouvelle York, de passer un Acte d'Assemblée pour créer et faire sortir sur prêt, de l'argent de papier de credit pour une certaine somme. Après quoi il fit le très gracieux discours suivant:

My Lords et Messieurs,

"La saison de l'année, et la diligence avec laquelle vous avez expédié les affaires publiques, me font trouver à propos de mettre fin à cette séance du Parlement.

Le tempérament avec lequel vous vous êtes conduits dans tous vos procédés, m'a donné beaucoup de satisfaction, et je me promets les effets les plus heureux de la fermeté aussi bien que de la modération que vous avez montrées dans les circonstances critiques qui se sont rencontrées dans vos délibérations dernières.

A l'égard des affaires étrangères, je n'ai rien à vous communiquer. Je continuerai mes efforts pour apaiser, s'il est possible, les troubles qui dominent encore dans quelques parties de l'Europe, ou de prévenir au moins qu'ils ne se répandent plus loin. A tous événemens je veillerai de tout mon pouvoir aux intérêts, et à préserver les droits de mon peuple.

Messieurs de la Chambre des Communes,

"Je vous remercie des secours que vous m'avez accordés si généreusement pour le service de l'année courante, aussi bien que de votre attention à mettre en usage toutes les occasions de réduire la dette nationale. La provision qu'il vous a été possible de faire cette présente année pour décharger une somme si considérable, sans charger mes sujets d'avantage, ne sauroit être que très avantageuse au credit public.

My Lords et Messieurs,

"Je vous recommande sérieusement d'employer, dans vos différentes provinces, le même zèle et prudence que vous avez montrés dans le Parlement pour la paix et conservation du royaume; ceux qui portent de la jalousie à la force et à la prospérité de ce pais ne peuvent trouver rien plus favorable à leurs souhaits, que d'y voir de la division, et les dissensions regner parmi nous. Ayez donc soin d'arrêter toute émeute tendante à infuser des soupçons sans fondement, et du mécontentement dans les esprits de vos co-sujets: rendez les sensibles de mon attention constante à faire leur bonheur, et convainquez les, que rien ne peut assurer si efficacement leur liberté, que de maintenir en force et juste autorité toutes les parties de notre excellente constitution."

Alors le Lord Président, par ordre de sa Majesté, dit,

My Lords et Messieurs,

C'est le bon plaisir et la volonté roiale de sa Majesté, que ce Parlement soit renvoyé à Jeudi le 19 de Juillet prochain, pour se tenir alors ici; et ce Parlement est en conséquence renvoyé à Jeudi le 19 Juillet prochain.

QUEBEC, le 30 Août.

Vendredi dernier au soir, vers onze heures, un bateau allant au Lac Champlain, appartenant à Mr. Udry Hay, fut englouti par un coup de Tonnerre, quoique mouillé vis-à-vis la Pointe aux Trembles, par dix brasses d'eau: cinq personnes eurent le malheur de se noyer, pour n'avoir pas coupé le cable assez vite après en avoir reçu l'ordre. Mr. Hay, après avoir resté onze heures dans l'eau sur deux rames, s'est sauvé heureusement avec une autre personne. On pense que ces malheureux ont été frappés du Tonnerre, n'ayant point répondu quoiqu'ils aient été appelés plusieurs fois. Quoique Mr. Hay a été bien malade il se porte cependant mieux. Le bateau et la plus grande partie des provisions ont été sauvés.

AVERTISSEMENTS.

SI GRAFAY dit RENAUD, fils d'un Marchand de Chevaux à Caën en Normandie qui est mort dernièrement et a laissé une Fortune considérable, est encore vivant, il peut s'en informer plus amplement en s'adressant aux Impriemeurs à Québec.

N. B. Le dit GRAFAY étoit soldat dans les troupes Françaises, et a dû être au siège de Québec.

CEUX qui doivent à la Succession de feu GUIL-

LAUME M'KENZIE, sont priés de venir payer immédiatement Messieurs JEAN & ROBERT WOOLSEY, à leur maison dans Québec, faute de quoi ils seront poursuivis sans autre avertissement, Messieurs ALLEN & BOYD de Londres, Administrateurs de la dite Succession, aians donné des ordres positifs à cet égard.

District de Montréal, } EN vertu d'un Ordre de Vendition exposé, émané de la Cour des Plaidiers Communs de de sa Majesté du dit District, à la poursuite de Charles Chenet, contre Jonas Desfaulles, à moi adressé, j'exposerai en vente publique, à mon Bureau dans la ville de Montréal, Samedi huit Septembre prochain, un Emplacement situé dans la rue St. Jacques, à la dite ville de Montréal, contenant 64 pieds de front sur la dite rue, borné d'un côté par

— Texier, et de l'autre par la prison militaire et Jean Soumbrun, avec une maison et écurie construites dessus; appartenant ci-devant, et présentement occupé par le dit Jonas Desfaulles, auxquels tems et lieu les conditions de la vente seront données à connoître par

E. G. GRAY, D. P. M.

N. B. Ceux qui ont des prétentions antérieures sur le dit emplacement, par hypothèque ou autrement, sont priés de les faire savoir au dit Procureur Général avant le jour de la vente.

Montréal, le 13 Août, 1770.

DISTRICT of } BY Virtue of a Writ of Venditioni MONTREAL, ss. } Exponas, issued out of His Majesty's Court of Common-Pleas, for the said District, at the Suit of Charles Chenet, against Jonas Desfaulles, to me directed, I shall expose to Sale at Public-Vendue, at my Office, in the City of Montreal, on Saturday the 8th Day of September next, a Lot of Land, situate in Saint James's-Street, in the said City of Montreal, containing about 64 Feet in Front, fronting the said Street, bounded on one Side by

— Texier, and on the other Side by the Military Prison, and John Soumbrun, with a Stone House and a Stable thereon; being late the Property, and now in the Possession of the said Jonas Desfaulles, at which Time and Place the Conditions of the Sale will be made known, by

EDWARD WM. GRAY, D. P. M.

N. B. If any Person or Persons have any Prior Claim to the Premises, by Mortgage or otherwise, they are desired to make the same known to the said Provoost-Marshal, before the Day of Sale. — 13th August, 1770.

District de QUEBEC, } EN vertu d'un ordre de Fieri Facias, émané de la Cour des Plaidiers Communs, à la poursuite de Joyeux Hamel, contre les biens de Pierre Bezeau et son Epouse, j'ai fait une

maison et terre situées dans la rue Ste. Anne, dans la Haute-ville de Québec, possédées actuellement par le dit Bezeau, que j'exposerai en vente au Café Britannique, à la Basse-ville de Québec, le Mercredi 19 Decembre prochain, à onze heures du matin, où il sera fait une description particulière d'icelles, et les conditions de la vente seront données à connoître par

JACOB ROWE, D. P. M.

N. B. Toutes personnes aiant droits d'hypothèque, ou autres, sur les dits biens, sont priés d'en informer le dit Procureur Général avant le jour de la vente.

Québec, le 14 Août, 1770.

**DISTRICT of QUEBEC: IN Virtue of a Writ of Fieri Facias,**

issued out of the Court of Common-Pleas, for the District of Montreal, returnable into said Court the 25th September next, at the Suit of Alexander Dumas, against Charles Ferdinand Curtius, I have seized a House and Land, situate in the Lower-Town of Quebec, bounded in Front on the Cul de Sac, on the South by the Heirs of Mr. Dufault, in the Rear by Champlain-Street, and on the North by a small Alley leading from Champlain-Street, to the Cul de Sac; the said House is built of Stone and is three Stories high, and now in the Occupation of John Buchanan; This is therefore to give Notice, that I shall expose the said House and Lot of Land to Public Sale, at the British Coffee-house, in the Lower-Town, on Wednesday the 19th Day of September next, at Eleven o'Clock in the forenoon.

JACOB ROWE, D. P. M.

N. B. Any Person or Persons, having any claim on the same by Mortgage or otherwise are desired to make it known unto the said Provost-Marshal, before the Day of Sale.

QUEBEC, the 31 July, 1770.

**District de QUEBEC: EN vertu d'un Ordre de Venditioni Exponas,** emané de la cour des Plaidiers Communs pour le district de Montréal, dont je dois faire mon rapport à la dite cour le 25 Septembre prochain, à la poursuite d'Alexandre Dumas, contre Charles Ferdinand Curtius, j'ai saisi une maison et emplacement dans la Basse-ville de Québec, bornés en front par le Cul de Sac, au Sud par les heritiers Dufault, et par derrière à la rue Champlain, et au Nord par une ruelle qui descend de la rue Champlain dans le Cul de Sac; la dite maison est bâtie en pierre, à trois étages, occupée présentement par Jean Buchanan. J'exposerai en vente la dite maison et emplacement, au Café Britannique en la Basse-ville, Mercredi le 19 Septembre prochain, à 11 heures du matin.

JACOB ROWE, D. P. M.

N. B. Ceux qui ont quelques droits préables sur la dite maison ou emplacement ci-dessus annoncés, par hypothèque ou autrement, sont priés d'en donner connoissance au dit Prévôt Marechal avant le jour de la vente.

Quebec, le 31 Juillet, 1770.

**WHEREAS there appeared in the Quebec Gazette,**

of the 2d of August, an Advertisement signed by Jacob Rowe, Esq; or his having seized, at the Suit of Alexander Dumas, against Charles Ferdinand Curtius, a House, situate in the Lower-Town of Quebec, and bounded as per said Advertisement does appear. This is to acquaint the Public, that the said House is the Property of the Subscriber, and does not belong to Charles Ferdinand Curtius; well known to Mr. Alexander Dumas, who is desired not to make too free with the Property of other People.

SAM'L. JACOBS.

QUEBEC, 6th August, 1770.

**COMME** il a paru dans la Gazette de Québec, du 2 d'Août, un Avertissement signé par Jacob Rowe, Ecuier, P. M. de la saisie (à la poursuite d'Alexandre Dumas contre Charles Ferdinand Curtius) d'une maison située dans la Basse-ville de Québec, et bornée comme il est dit dans ledit Avertissement. L'avis est la Basse-ville de Québec, et non à Charles Ferdinand Curtius, à la connoissance de Mr. Alexandre Dumas, qui est prié de ne point en user trop librement avec les autres. Quebec, le 6 Août, 1770.]

SAMUEL JACOBS.

**JUST IMPORTED from BRISTOL, in the Snow EXPEDITION, Robert M'Clea Master, and to be Sold by LYND & HENRY, at their Store in St. John's-Street, opposite to Messrs. Fremont's, in the Upper-Town of Quebec,**

**M**OULD and Sift Candles, Soap, a great Variety of handsome Knives and Forks, with Carvers, best P E N K N I V E S, Pocket Knives and Forks, Snuffers, best steel spring Snuffers, common ditto, Box-Irons and Heaters, Smoothing-Irons, Pinchbeck Shoe, Knee and Stock-Buckles, Steel ditto, Japan'd and plain Bread, Plates, and Knife-Baskets, Shovels and Tongs of a neat Kind, Kitchen ditto, Tea-Urns, Warming-Pans, frying and dripping ditto, Iron-Pots, Dutch-Ovens, Tea-Kettles, Coffee-Pots, Sauce-Pans, Shingle, Plank and covering Nails, Flemish Tacks, Sprigs, Carpenters Hammer, Gimblots and Tap-Borders, Whips and Rattans, Punch-Ladler, Chichester Cheese, double and single Glossester ditto, Water-Plates and Dishes, Brass Candle-Sticks, Crucet-Stands with Ivory Tops, Split-Peas, Jarr and Cask Raisins, Currants, Prunes, Figs, Licorish-Ball, white Earthen Ware, Queen's ditto, cut and plain Mason Glasses, Wine ditto, cut and plain Flint Salts, Sweetmeat-Glasses, Flint Crewets and Decanters, Sconce-Glasses with Mahogany Frames and Gold Edges, Band, Crop, Wax, Grain and Kid Leather, Shoe-makers Knives, Awls and Awl-hans, Sugars and Spices, Crown and green Window-Glaze, a neat Assortment of Hosiery, Chip Hats, fine and coarse Linens, Check and Furniture L.ens, Mops, Hair-Brooms, Hearth-Brushes, Shoe and Horse ditto, Curry-Combs, Powder-Horns and Shot-Bags, all Kinds of Shot, best plaz'd Powder, best and common Flints, a few Boxes of Tin, with an Assortment of Wire, and Horn Leaver for Lanterns, Spades and Shovels, Men's Shoes and Pumps, Woman's Leather Callimanco and Lasking ditto, Children's Shoes, bottled Beer and Cider, Malaga and old Port Wine, and best Flour of Mustard.

N. B. They have for Sale, Hyson, Green and Bohem Teas, Sugars, Jamaica and West-India Rum, Sperma-Ceti Candles, with most Things in the Grocery and Linen Business.

**Reçu nouvellement de BRISTOL, dans le Sennet l'Expédition, ROBERT M'CLEA, Capitaine, et à Vendre par LYND & HENRY, à leur Magasin dans la rue St. Jean (vis-à-vis M. Fremont) dans la Haute-ville de QUEBEC,**

**D**E la Chandelle au moule et la baguette, du Savon, une grande variété de beaux Couteaux et Fourchettes avec des Francheurs, des Canifs fins, des Couteaux et des Fourchettes de poche, des Ciseaux, des Mouchettes d'acier ressort, idem communes, des Fers à repasser, des Boucles à soulever, à jartière et à col, de similor; idem d'acier, des Portes-à-brettes vernis et unis, des Pelles et Pincés, idem de Cuifine, des Fontaines à thé, des Bassinoires, des Poêles, des Léchefrites, des marmites, des Tourtières, des Bombes à thé, des Pots à café et des Poissons, des Cloux à plancher, à couvrir et à barreaux; des Brochettes, des Pointes, des Marteaux à charpentier, des Vrilles et des Pergoires, des Foyets et des petits Jongs, des Gouilleries à ponce, du Fromage de Cheshire et de Gloucester, des Assiettes et des Plats à eau, des Chandeliers de cuivre, des Huilières, des Pois fendus, des Raisins en jarres et en barils, des Prunes, des Figues, de la Régulie, des Verres, des Salieres de cristal, des Verres à confiture, des Bouteilles de cristal, des Lustres, du cuir de toute sorte, des Couteaux à cordonnier et des Aleines, du Sucre et des Epices, des Vitres de verre blanc et verd, un joli assortiment de Bas, des Chapeau de plume, des Toiles fines et de crin, des Toiles à carreaux, des Balais de crin, des Broses, Vergettes, et Décoratoires, des Etrilles, des Cornes à poudre et des Sacs à plomb, toute sorte de Plomb, de la Boude fine, des Pierres à fusil, fines et communes, quelques caisses de Fer blanc, avec un assortiment de Fil de métal et des Feuilles de corne pour lanternes, des Bêches et des Belles, des Souliers et des Escarpins à homme, idem de callemante et de diable fort à femme, des Souliers à enfant, de la Biere et du Cidre en bouteilles, du vieux Vin de Malaga, idem de Port, et de la Fleur de Montarde.

N. B. Ils ont à vendre du Thé Hyson, Verd et Bou; du Sucre, du Taffiat de la Jamaïque et des Illes, de la Chandelle de blanc de Balaine, avec la plupart des Articles qui sont du commerce d'Epices et de Toiles.

**ON Tuesday, the 4th Day of September next,**

will commence and be held, at the Court-House in the City of Quebec, a Quarterly-Session of the Peace, of which all concerned are desired to take Notice.

Quebec, 14th August, 1770.

JACOB ROWE, D. P. M.

**QUEBEC: Printed by BROWN & GILMORE, at the Printing-Office, in Parlour-Street, in the Upper-Town, a little above the Bishop's Palace where Subscriptions for this Paper are taken in. Advertisements of a moderate Length (in one Language) inserted for Five Shillings Halifax the first Week, and One Shilling each Week after; if in both Languages, Seven Shillings and Six-pence Halifax the first Week, and Half a Dollar each Week after; and all Kinds of Printing done in the neatest Manner, with Care and Expedition.**

**IMPRIME** par BROWN & GILMORE, à l'imprimerie, rue du Parloir, dans la haute ville de Québec, au dessus de l'Evêché; où on reçoit des souscriptions pour la Gazette, dans laquelle on insérera des avertissements d'une longueur modérée, dans une langue, à Cinq Chelins d'Halifax chaque, la première semaine, et Un Chelin par semaine tandis qu'on souhaitera les faire continuer; dans les deux langues, à Sept Chelins et demi d'Halifax la première semaine, et Une demi Piastre par semaine après; tout ouvrage en imprimerie s'y fait proprement, avec soin et expedition.

Qu. de. le 14 Août, 1770.

**L**A Séance de Quartier de la Paix commencera à tenir le Mardi quatre de Septembre prochain, dans la maison de Cour à l'Evêché, ainsi ceux qui y sont intéressés y feront attention.

JACOB ROWE, D. P. M.

**Dans la Cour des Plaidiers Communs, District de MONTREAL.**

CHARLES LE PAILLEUR,

versus

JACQUES ROI.

La Dette £150.

**V**U qu'en vertu d'un Ordre de Fieri Facias, emané de la dite Cour des Plaidiers Communs, dans la cause susdite, j'ai saisi et mis sous main de justice, un emplacement situé au fauxbourg St. Laurent, dans la ville de Montréal, contenant 50 pieds de front sur 140 pieds de profondeur, faisant face à la Grande rue, borné d'un côté par la rue de St. Jean Baptiste, et de l'autre et par derrière par le dit Jacques Roi. Aussi une maison de pierre à deux étages, de 25 pieds de largeur par 50 de longueur, un hangard, une glaciere, et un puits, avec une cour de 50 pieds quarrés y appartenant, située au dit fauxbourg, bornée par les terres du dit Jacques Roi et Michel Roi. Aussi un emplacement situé au bout du clos du dit fauxbourg, de 260 pieds de front sur la Grande Rue, et 140 pieds de profondeur, sur lequel il y a une maison de trois étages d'un côté et d'un étage de l'autre, un édifice de 20 pieds de large et de 60 pieds de long avec une boutique de charpentier à chaque bout d'icelui, une grange de 25 pieds de large sur 40 pieds de long, deux fourneaux à chaux et une briqueterie. Aussi une ferme située à la côte de la Visitation dans le dit District, de 4 arpens de front sur 21 de profondeur, bornée en front par le grand chemin, d'un côté par Caillée, et de l'autre par Chedville, avec une maison et grange construites dessus. Aussi un emplacement situé au dit fauxbourg St. Laurent, d'environ 52 pieds de front sur 140 pieds de profondeur ou environ, borné d'un côté par Campault, et de l'autre côté et par derrière par deux rues, et en front par la Grande rue, sur lequel terrain il y a une grande et belle maison de pierre, derrière laquelle se trouve un grand magasin de pierre et autres édifices. On fait à sçavoir par le présent, qu'il sera exposé en vente publique, Vendredi 22 de Fevrier prochain, à mon Bureau dans la ville du dit Montréal, les dits biens, ou telle partie d'iceux, qui sera suffisant pour satisfaire à la dite dette et frais, aux conditions suivantes, savoir: La vente commencera à 3 heures après midi du dit jour, et les biens susdits seront adjugés au plus offrant à quatre heures précises; l'acquéreur paiera comptant le jour de la vente la moitié du prix de son acquisition; et l'autre moitié en lui livrant le contract de vente des dits biens, vendus et adjugés en vertu d'un Ordre de Fieri Facias, emané en conséquence d'une sentence de la Cour des Plaidiers Communs.

E. G. GRAY, D. P. M.

N. B. Si quelques uns ont des prétentions sur les dits biens, ou aucune partie d'iceux, par hypothèque ou autrement, ils sont avertis d'en donner connoissance par écrit au dit Prévôt Marechal avant le jour de la vente.

Montréal, le 13 Août, 1770.

**Court of Common-Pleas, District of Montreal.**

CHARLES LE PAILLEUR,

Versus

JACQUES ROY.

Debt £150.

**WHEREAS, by Virtue of a Writ of Fieri Facias,**

issued out of the said Court of Common-Pleas, in the above Cause, I have seized and taken in Execution, a Lot of Land, situate in the Saint-Lawrence Suburbs of the City of Montreal, containing 50 Feet in Front and 140 Feet in depth, fronting the great Street, bounded on one Side by Saint Jean Baptiste's Street, and on the other Side and behind by the said Jacques Roy: Also a Stone Building, two Stories high, 25 Feet broad and 50 Feet long, a Shed, an Ice-House and a Well, with a Yard 50 Feet square thereto belonging, situate in the said Suburbs, bounded by the Lands of the said Jacques Roy, and Michel Roy: Also a Lot of Land, situate at the End of the Close in the said Suburbs, containing 260 Feet fronting the great Street, and running back 140 Feet, on which there is a House three Stories high on one Side and one Story high on the other Side; a Building 20 Feet broad and 60 Feet long, with a Carpenter's Shop at each End thereof; a Barn 25 Feet broad and 40 Feet long; 2 Ovens for making Lime, and a Brick-Kiln: Also a Farm, situate at la Côte de la Visitation, in the District aforesaid, containing 4 Arpents in Front and 21 Arpents deep, bounded in the Front by the High-Road, on one Side by Caillée, and on the other Side by Chedville, with a House and a Barn thereon: Also a Lot of Land, situate in the said Suburbs Saint-Lawrence, containing about 52 Feet in Front, and about 140 Feet in Depth, bounded on one Side by Campault, and on the other Side and behind by two Streets, and in the Front by the Great Street, on which said Lot of Land there is a fine large Stone House in Front, a large Store-House behind, and other Buildings: Now this is to give Notice, that on Friday the 22 Day of February next, I shall expose to Sale, at Public-Vendue, at my Office, in the City of Montreal aforesaid, the said Premises, or so much thereof as will satisfy the said Debt, together with the Costs, and the Charges of levying the same, on the following Conditions, to wit, That the Sale shall commence at three of the Clock in the Afternoon, of the said Day, and the Premises, be adjudged to the highest Bidder, at 4 of the Clock precisely, who shall be the Purchaser; That the Purchaser shall pay down on the Day of Sale, one half of the Purchase-Money, and that he shall pay the other half immediately on my delivering to him a Deed of Sale of the said Premises, as having sold and adjudged the same, by Virtue of a Writ of Fieri Facias, issued in consequence of a Judgment of the Court of Common-Pleas.

N. B. If any Person or Persons have any prior Claim to the above said Premises, or any Part thereof, by Mortgage or otherwise, they are desired to give Notice thereof, in Writing, to the said Provost-Marshal, before the Day of Sale.

Montreal, 13th August, 1770.

Bureau du Prévôt Marechal, Montréal, le 20 Août, 1770.

**L**E Public est averti, que Lundi le trois de Septembre prochain, la Cour Suprême commencera et se tiendra dans la ville de Montréal, pour le district de Montréal susdit; où toutes personnes qui ont à poursuivre des prisonniers pour trahisons, assassins, vols et autres offenses, commises dans le dit district, sont requises de se trouver pour les poursuivre selon qu'il sera juste: Tous Juges à Paix, Officiers examinateurs des accidents funestes, Baillis et Connétables, dans le dit district, sont aussi requis de s'y trouver en personne, avec leurs rolles, régîtres, accusations et autres documents, pour y faire tout ce qui les regarde respectivement.

E. G. GRAY, D. P. M.

PROVOST-MARSHAL'S-OFFICE; Montreal, 20th August, 1770.

**PUBLICK Notice is hereby given, That on Monday**

the 3d Day September next, there will commence and be held, at the Court-House in the City of Montreal, a Session of the Supreme-Court of Judicature and General-Goal-Delivery, in and for the District of Montreal aforesaid; at which Time and Place all Persons, who will prosecute any Prisoners, for any Treasons, Murders, Felonies, or other Offences, committed or perpetrated within the said District, are hereby required to attend to prosecute them: as shall be just: Notice is hereby also given to all Justices of the Peace, Coroners, High and Sub-Baillifs, within the District aforesaid, that they be then there, in their own proper Persons, with their Rolls, Records, Indictments, and other Remembrances, to do those Things which to their Offices appertain to be done.

EDWD. WM. GRAY, D. P. M.